

Procès-verbal : Commission communale pour l'Accessibilité de la Ville de Lyon (CCA) – 12 octobre 2023

ORDRE DU JOUR

- 1 – Point sur le dispositif Zone à Faibles Émissions (ZFE) par la Direction des Mobilités de la Métropole
- 2 – Finalisation du plan Handicap 2023-2026 de la Ville
- 3 – Fonctionnement et évolution de la CCA
- 4 – Présentation de la quinzaine du handicap

Membres présents :

- M. Éric Baudry**, Président de Gihp Rhône-Alpes
M. Marc Bernoux, Adapei 69
Mme Nicole Bouin, Association AtoutDys
M. André Combe, Association des Familles d'enfants handicapés de la Poste et d'Orange (Afeh), membre fondateur du Carpa
Mme Christiane Corneloup, Unafam
M. Georges Coudouel, Association Trisomie 21 Rhône et vice-président du Carpa
M. Bernardo Daneluzzi, Collectif Lyonnais d'Actions des Sourds (Clas)
Mme Mathilde Lambert, Crias Agir solidaire
Mme Valérie Ledru, Association Valentin Haüy
Mme Nicole Leitiene, Association Lyonnaise des Devenus Sourds et Malentendants
Mme Marie-Pierre Longin, Association La Ville à Vélo
Mme Chantal Marliac, Association Lyonnaise des Devenus Sourds et Malentendants
Mme Marie-Noëlle Marsault, Association Valentin Haüy
M. Georges Masson, Association Point de vue sur la Ville
M. Boualem Mazouzi, Fnath du Rhône et vice-président du Carpa
M. Pierre-Marie Micheli, Vice-président de l'association des chiens guides d'aveugles de Lyon et du centre-est et Président de l'association Point de vue sur la ville
Mme Emmanuelle Mousson, Adapei 69
M. Gérard Muelas, Comité départemental handisport Rhône et Métropole de Lyon, Carpa et Association Valentin Haüy
Mme Lilia Ouerdi, Association Point de vue sur la Ville et Carpa
M. Pierre Sainte-Marie Perrin, Association Lyonnaise de Gestion d'Établissements pour personnes déficientes (Alged)
M. Raphaël Georges, Association Une Souris Verte
M. Mustapha Salmi, Association Faf Apridev de Lyon

Ville et Métropole de Lyon :

- Mme Lucile Amatulli**, Assistante de Monsieur Bosetti, Ville de Lyon
M. Yann Baglan, Technicien chargé de l'accessibilité, Ville de Lyon
Mme Amandine Barioz-Planche, Adjointe au Maire du 3^e arrondissement (délégation santé, prévention, handicap et accessibilité)
M. Laurent Bosetti, Adjoint au Maire délégué au handicap
M. Thibault Boyer, Chargé de mission handicap auprès de M. Bosetti

Mme Valérie Fouet, Chef de projet Adapt, Dgtb, Ville de Lyon
M. JérémY Pierru, Responsable du service animations sportives, Ville de Lyon
Mme Dickel Schweitzer, Cheffe de projet ZFE au sein de la Délégation Urbanisme et Mobilités de la Direction des Mobilités de la Métropole de Lyon
M. Benoît Sciberras, Conseiller d'arrondissement délégué au handicap à la mairie
Mme Dominique Tribalat, Adjointe au Maire du 6^e arrondissement de Lyon (Associations, bénévolat et handicap)
Mme Julie Thomas, Directrice générale adjointe en charge de la délégation jeunesse, éducation, enfance, sports et inclusion, Ville de Lyon

Membres excusés :

Mme Audrey Acosta, Association Une Souris Verte
M. Bertrand Artigny, Adjoint au maire du 5^e arrondissement Sports et Handicap
M. Vincent Barresi, Carpa
Mme Nausicaa Boisson, Directrice de la Dgtb, Ville de Lyon
Mme Marie-Agnès Cabot, Adjointe handicap au Maire du 4^e arrondissement
Mme Manon Callot, Technicienne accessibilité voirie Métropole de Lyon
M. Boualem Chaboune, Apf France handicap
M. Charles Chaillou, Responsable de l'inclusion numérique de la délégation générale aux ressources, Ville de Lyon
Mme Martine Chosson, Association Valentin Haüy
Mme Béatrice Clerget, Chargée de mission accessibilité, Ville de Lyon
Mme Annie Coudert, Présidente Association Valentin Haüy
Mme Françoise Dussaud, Chargée de mission à la Fondation Richard
Mme Catherine Faure, Assistante de Monsieur Bosetti
Mme Hélène Fonfrède, Chef de projet développement territorial, Ville de Lyon
Mme Laetitia Formisano, Direction du développement territorial, Ville de Lyon
Mme Sophie Gardenat-Leboindre, Médecin à la Direction de l'Éducation, référente handicap, Ville de Lyon
M. Sylvain Godinot, Adjoint au Maire, délégué à la transition écologique et au patrimoine
Mme Victoria Grandjean, Responsable de la commission métropolitaine d'accessibilité, Métropole de Lyon
Mme Isabelle Gleize, Association Valentin Haüy
Mme Laura Konieczny, technicienne accessibilité à la Dgtb, Ville de Lyon
M. Antoine Limouzin, Chargé de mission transition écologique et patrimoine
M. Valentin Lungenstrass, Adjoint au Maire à la mobilité, logistique urbaine
Mme Valérie Mayeux-Richon, Responsable de la mission maîtrise de l'énergie et accessibilité, Dgtb Ville de Lyon
M. Raphaël Michaud, Adjoint au Maire Ville abordable, bas carbone et désirable
M. Jean-Christian Morin, Adjoint à la maire du 1^{er} arrondissement
Mme Marielle Nesme, Association Valentin Haüy
Mme Anne-Laure Nicoud, Ville des enfants, Ville de Lyon
M. Jean-Jacques Ogier, Directeur de Ladapt Rhône Métropole de Lyon du 1^{er} arrondissement
Mme Souhila Omar, Chargée de mission à la Mission égalité et hospitalité, Ville de Lyon
M. Olivier Peyrol, Vice-président de l'association Service Social des Sourds et Malentendants du Rhône (Sssmr)
M. Jean-Joseph Parriat, Carpa

Mme Béatrice Pasiecznik, Adjointe à la Maire du 7^e arrondissement

Mme Nicole Philibert, Atout Dys

Mme Dominique Pregniard, Présidente de l'association Service Social des Sourds et Malentendants du Rhône (Sssmr)

Mme Gaëlle Reynaud, Bénévole à Lorient

M. Jean-Luc Saber, APF France Handicap

Mme Delphine Sicard, Direction des affaires culturelles, Ville de Lyon

Mme Annick Tabet, Vice-présidente de l'association Sesam Autisme Rhône-Alpes

M. Virgile Terrade, Préventeur santé de Ladapt de la Métropole de Lyon

La séance est ouverte à 14 heures 10, sous la présidence de Monsieur Bosetti.

Monsieur Bosetti : Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose d'ouvrir la Commission communale d'accessibilité. Plusieurs points sont prévus à l'ordre du jour : pour le premier point, nous avons convié la Métropole de Lyon à votre demande, suite à nos échanges autour du stationnement et du Lapi ces derniers mois. En effet, une autre question connexe avait émergé concernant les contrôles de stationnement et la zone à faibles émissions (ZFE) à l'avenir. Vous avez sollicité un point d'information sur la manière dont cette ZFE sera déployée et les incidences qu'elle peut avoir, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

En préambule, je vous propose, comme traditionnellement, d'effectuer un tour de table des personnes en présentiel et en distanciel.

Un tour de table de présentation est ensuite organisé.

Monsieur Bosetti : Je vous informe que Madame Gourlaouen nous a quittés pour la Ville de Villeurbanne : nous sommes en train de recruter un nouveau responsable de la Mission Égalité. Madame Omar est excusée : elle est en arrêt de travail ; elle a été renversée par une voiture. Mon assistante, Madame Soittoux, a également rejoint une autre collectivité dans le cadre d'une promotion : elle est remplacée par Lucile Amatulli.

Mme Barioz-Planche : Je souhaite la bienvenue à votre nouvelle assistante.

Monsieur Bosetti : Depuis le début du mandat, nous avons créé quatre postes de catégorie A et B (techniciens et ingénieurs), qui ont rejoint le service études stratégiques de la Direction des travaux. L'équipe est désormais constituée de cinq agents. Au début du mandat, il s'agissait de postes de contractuels, mais nous les avons titularisés, ce qui permet à la Ville de Lyon d'être plus attractive au niveau du recrutement.

Monsieur Micheli : Grâce à ce poste, nous allons enfin pouvoir installer des balises sonores partout dans la ville.

Madame Fouet : Pour information, un technicien qui nous avait rejoints, va nous quitter prochainement : j'espère qu'il sera remplacé relativement rapidement. Il a toutefois commencé le chantier des balises sonores.

1 — Point sur le dispositif Zone à Faibles Émissions (ZFE) par la Direction des Mobilités de la Métropole

Un document PowerPoint est partagé en séance.

Madame Schweitzer : Bonjour à toutes et à tous. Je travaille sur le sujet de la ZFE au sein de la Métropole de Lyon. Aujourd'hui, je souhaite vous présenter globalement le dispositif de la ZFE, les effets attendus et réaliser un focus sur les dispositifs pris pour les personnes à mobilité réduite.

S'agissant des objectifs, nous constatons, notamment au sein de la métropole, que nous dépassons largement les seuils réglementaires de qualité de l'air de l'OMS publiés en 2021 : la ZFE vise donc à construire un projet pour améliorer la qualité de l'air en ville. La métropole de Lyon est par ailleurs ciblée par le contentieux européen relatif au seuil de particules fines et de dioxyde d'azote : nous devons dans ce cadre nous conformer à la loi LOM et à la loi Climat & Résilience 2021, qui a fixé un calendrier à plusieurs métropoles, dont celle de Lyon, pour mettre en place une ZFE. La finalité est triple :

- respirer un air de qualité ;
- dépolluer le parc automobile ;
- transformer les mobilités en accroissant les systèmes de covoiturage, d'autopartage et de vélo.

Une ZFE est en place depuis quelques années au sein de la métropole de Lyon, mais elle s'amplifiera encore au 1^{er} janvier 2024 pour inclure les axes périphériques (le boulevard périphérique nord, les axes M6 et M7, ainsi que le boulevard Laurent Bonneval). Elle répond aussi à un calendrier, qui est associé aux vignettes Crit'Air : tout véhicule en circulation dans le périmètre de la ZFE doit disposer sur son pare-brise d'une vignette Crit'Air. Le numéro de la vignette correspond aux typologies de véhicules (thermique, diesel, électrique) et à la date d'immatriculation. Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'ensemble des véhicules classés Crit'Air 5 sont interdits sur le périmètre de la ZFE. Au 1^{er} janvier 2024, l'interdiction de circulation concernera les véhicules classés Crit'Air 4. En 2025, elle concernera les véhicules classés Crit'Air 3, puis les véhicules classés Crit'Air 2 au 1^{er} janvier 2028. Ce calendrier s'applique pour les véhicules des particuliers, mais également pour les véhicules des professionnels (poids lourds et véhicules utilitaires légers).

Monsieur Muelas : Nous aurions aimé connaître le détail de la zone couverte par la ZFE.

Madame Schweitzer : La ZFE se concentre pour l'instant sur les villes de Lyon, de Villeurbanne, de Caluire-et-Cuire et d'une partie de certaines autres communes, comme Bron. Comme je l'indiquais précédemment, elle va s'étendre aux axes autoroutiers à l'ouest de Lyon (M6 et M7) et aux axes à l'est de la ville (au boulevard périphérique nord et au boulevard Laurent Bonneval).

Nous savons que de nombreux particuliers et professionnels ont des usages très spécifiques pour lesquels il est complexe pour l'instant de changer de véhicules et d'opter pour un véhicule plus propre. Dans ce cadre, un système de dérogation a été mis en place pour certains cas spécifiques de manière nationale, notamment pour les véhicules d'intérêt général (véhicules de sécurité nationale, les ambulances, etc.). Ces véhicules ne doivent pas obligatoirement être électriques ou être Crit'Air 3/4 pour circuler dans la ZFE. La dérogation « petits rouleurs », qui concerne les particuliers, s'ouvrira aux professionnels en 2024 : elle permettra aux personnes utilisant relativement peu leur voiture de circuler 52 fois dans l'année, ce qui équivaut à environ une fois par semaine. D'autres dérogations existent pour les livreurs et pour les personnes travaillant sur les marchés.

En parallèle, nous mettons également en place un système d'aides financières pour les particuliers et les professionnels, qui sont soumises à certaines conditions de revenus (selon le revenu fiscal de référence) : les personnes peuvent bénéficier d'aides de l'État et de la Métropole, par exemple pour remplacer leur vieux véhicule par un véhicule propre, un vélo ou un deux-roues. Des aides existent également pour les professionnels : les aides de la Métropole peuvent subventionner jusqu'à six véhicules pour des entreprises implantées dans l'une des 59 communes de la Métropole.

Une dérogation nationale permanente existe par ailleurs pour l'ensemble des ZFE pour les véhicules associés à une carte mobilité inclusion, qui dispose de la mention stationnement pour personnes handicapées ou d'une carte de stationnement pour personnes handicapées. Les cartes mobilité inclusion stationnement sont associées à un véhicule spécifique. Cette dérogation s'applique pour les particuliers et pour les personnes morales. Ainsi, les associations assurant le transport de personnes en situation de handicap peuvent déclarer l'immatriculation de leurs véhicules et bénéficier d'une dérogation permanente. En outre, les bénéficiaires d'une carte mobilité inclusion peuvent déclarer deux véhicules en circulation. Attention, l'affichage de la vignette Crit'Air reste nécessaire sur les véhicules.

Pour l'instant, la ZFE est contrôlée par les policiers municipaux, mais en 2025, nous réceptionnerons des radars pour un contrôle automatisé sur l'ensemble de la zone. La liste des véhicules associés à une carte mobilité inclusion sera directement transmise au fichier étatique.

Madame Mousson : Le contrôle sera-t-il effectué via la lecture des plaques d'immatriculation ?

Madame Schweitzer : Oui, des radars fixes implantés à l'entrée et à l'intérieur du périmètre de la ZFE sont prévus pour 2025, mais nous n'avons pas encore une pleine information concernant l'installation de radars roulants.

Monsieur Micheli : Outre le système Lapi, la ZFE nous oblige également à entrer des plaques d'immatriculation sur un site internet. Les personnes déficientes visuelles changent très souvent de véhicules. Serait-il possible d'associer les deux systèmes ?

Madame Schweitzer : Il s'agit d'une dérogation mise en place au niveau national : nous n'avons pas la main sur cette dernière au niveau de la Métropole de Lyon.

Monsieur Micheli : À ce sujet, Madame Guéchi, haut fonctionnaire, avait indiqué que cette possibilité pourrait être mise en place ultérieurement pour le système Lapi et pour la ZFE. Les communes sont invitées dans ce cadre à réaliser le nécessaire afin qu'un système perdure. Nous ne connaissons pas le fonctionnement de l'ensemble des villes, ce qui risque d'être complexe pour nous.

Monsieur Bosetti : Monsieur Micheli, je vous propose de développer cette intervention après la présentation du diaporama.

Madame Schweitzer : Je rappelle ensuite que la ZFE est une restriction de circulation de véhicules, mais qu'il s'agit également du renforcement de l'offre de mobilités alternatives mis en place par la Métropole avec d'autres acteurs : les transports en commun, le covoiturage et l'autopartage, etc. Nous travaillons également avec les entreprises pour développer un système de covoiturage organisé par les employeurs. La plateforme En Covoit' Grand Lyon a aussi été créée au niveau de la Métropole.

Nous avons par ailleurs proposé à partir du 1^{er} janvier 2024 un compte mobilité avec un système de boxes sur trois ou 12 mois pour permettre aux personnes n'ayant pas encore souscrit un abonnement aux transports en commun de tester différentes options de mobilité alternative de manière gratuite ou très peu coûteuse selon différents critères.

Je rappelle en outre que l'Agence des Mobilités, ouverte voici un an, est localisée à proximité de la gare de Part-Dieu : elle permet aux personnes de prendre des rendez-vous personnalisés avec des conseillers mobilité pour connaître les offres et se faire accompagner pour obtenir des aides ou des dérogations selon le profil.

Monsieur Daneluzzi : Aujourd'hui, à Toulouse et à Paris, les personnes en situation de handicap bénéficient de la gratuité des transports en commun. Pourquoi cela n'est-il pas le cas à Lyon ?

Madame Schweitzer : La Métropole a déjà réfléchi à ce sujet. La gratuité est complexe à mettre en place à l'échelle d'une métropole aussi importante que celle de Lyon. Elle est déployée dans les villes de plus petite taille, notamment à Montpellier.

Monsieur Daneluzzi : Paris est pourtant une grande ville.

Madame Schweitzer : La gratuité n'est pas entière pour l'ensemble des transports en commun.

Monsieur Bosetti : La question posée concerne les personnes à mobilité réduite et non l'ensemble des usagers.

Madame Schweitzer : Je ne suis pas certaine que les transports en commun soient gratuits pour les personnes en situation de handicap, car ce sujet sort de mes compétences. Je crois que les personnes bénéficient de tarifs avantageux. Je ne sais pas si des discussions sont engagées sur cette question.

Monsieur Micheli : Avec une CMI 80 % d'invalidité « besoin d'accompagnement », nous bénéficions de la gratuité dans les transports en commun et de la carte accompagnement.

Monsieur Baudry : Je suis contre le fait d'établir la gratuité sur le simple fait d'être en situation de handicap. Des personnes en situation de handicap qui travaillent ont largement les moyens de payer les transports en commun. Il conviendrait d'établir des critères pour la gratuité, qui soient valables pour l'ensemble de la société.

Monsieur Bosetti : Je vous propose de poursuivre ce débat dans un autre temps et de continuer l'exposé relatif à la ZFE.

Madame Schweitzer : S'agissant des effets attendus de la ZFE, les modélisations du projet prévoient une baisse massive des niveaux de trafic sur l'axe central, au cœur de la ZFE, principalement pour les villes de Lyon, de Villeurbanne et de Caluire-et-Cuire : cette baisse est estimée jusqu'à -20 % en 2028 et une diminution jusqu'à 30 % est attendue sur le périmètre large de la ZFE.

Les modélisations par rapport à la qualité de l'air prévoient également une baisse importante de l'exposition des populations à la concentration de particules fines et de dioxyde d'azote sur le cœur de la métropole, la ZFE et sur les territoires voisins.

Je souhaite enfin vous indiquer que le site internet de la ZFE comporte les contenus des formations qui ont été organisées à l'attention des contributeurs éditoriaux en charge des sites de la Métropole de Lyon. Ils ont été sensibilisés à la mise en ligne de contenus accessibles et à l'adaptation des contenus au public : ils ont notamment été sensibilisés à la méthode Falc. Des ateliers sont également régulièrement organisés avec les webmasters de la Métropole de Lyon, les associations et des personnes en situation de handicap pour permettre d'optimiser l'accessibilité des sites de la Métropole d'une manière générale. Le site de la ZFE a été audité en 2022-2023 et il a fait l'objet d'un atelier en juillet 2023, qui a permis de travailler sur l'accessibilité ; le taux d'accessibilité est aujourd'hui supérieur à 75 %. Plusieurs actions ont été engagées en ce sens. L'enjeu est d'adapter autant que possible le site aux différentes technologies d'assistance et de contrôler régulièrement l'accessibilité des contenus publiés pour corriger les erreurs le cas échéant et tendre vers un taux d'accessibilité à 100 %.

Je vous invite à parcourir le site internet et à nous faire part de vos retours, car le site évolue régulièrement.

Madame Mousson : Le site n'est pas écrit en Falc.

Madame Schweitzer : Une sensibilisation à cette méthode a été organisée de manière générale sur les sites de la Métropole, mais je ne sais pas si elle a été utilisée pour le site de la ZFE.

Monsieur Bosetti : Ce sujet pourra être remonté au service communication de la Métropole de Lyon.

Monsieur Daneluzzi : À mon avis, la ZFE ne réduira pas le taux de pollution : la diminution se jouera sur d'autres éléments, comme la lumière dans les magasins. La pollution vient surtout de toute l'électricité consommée et non uniquement de l'utilisation de la voiture.

Madame Schweitzer : La modélisation que j'ai évoquée précédemment fait un focus sur l'impact de la réduction du trafic sur la qualité de l'air : le trafic routier représente un pourcentage important, particulièrement en milieu urbain, responsable d'une dégradation de la qualité de l'air, mais il ne s'agit effectivement pas du seul facteur de pollution de l'air.

Monsieur Mazouzi : Il serait également important d'évoquer la vallée de la chimie, qui s'étend de Neuville-sur-Saône jusqu'à Péage-de-Roussillon, mais ce sujet n'est pas abordé dans le cadre de la ZFE. Aujourd'hui, de nombreuses entreprises et de nombreux sous-traitants ne respectent pas exactement le taux d'émission.

De nombreuses communes sont également impactées par la présence d'Arkema. Il est essentiel d'indiquer que les personnes ayant les plus hauts revenus pourront s'acheter un véhicule propre et que les personnes dans la précarité ne pourront pas le faire. Je rappelle également que l'alimentation est la priorité pour certains.

Madame Longin : Il serait important de préciser que les aides de la Métropole de Lyon peuvent être sollicitées par les personnes souhaitant acquérir un vélo adapté pour les PMR. Il est cependant difficile d'avoir un vélo adapté. Auparavant, un dispositif permettait en lien avec l'office de tourisme la mise à disposition de vélos adaptés aux PMR, mais il ne fonctionne plus aujourd'hui, ce qui est dommage. Une telle mise à disposition permettrait à ces personnes d'être autonomes dans leurs déplacements. Il serait essentiel que ce système soit amélioré. Il est vrai qu'il existe une rupture d'égalité pour l'accès à des véhicules particuliers : certaines communes ne sont pas touchées, alors que les habitants disposent de gros véhicules de type SUV.

Monsieur Bernoux : Pourquoi la ZFE s'étend-elle aux communes de l'est lyonnais et non aux communes de l'ouest lyonnais ?

Madame Schweitzer : Le périmètre de la ZFE a vocation à évoluer progressivement en lien direct avec l'ensemble des communes. Il s'étend en partie sur l'ouest lyonnais. Il n'est pas imposé par la Ville de Lyon.

Monsieur Bernoux : Il conviendrait également que l'ouest soit concerné.

Un intervenant : Qu'en est-il concernant les vacanciers qui emprunteront les axes cités dans la présentation ?

Madame Schweitzer : Ils devront s'adapter et demander une vignette Crit'Air en amont, y compris la vignette « petits rouleurs ». Cette transition sera relativement douce et les contrôles sont encore très limités aujourd'hui. Les plateformes GPS (comme Google Maps, Waze, etc.) précisent aux conducteurs qu'ils entrent dans une ZFE et que leur véhicule doit être en conformité avec les critères en place. Il est vrai que cela nécessitera une transition et une phase pédagogique pour que l'ensemble de la population soit bien informée : nous travaillons sur la communication à déployer dans ce cadre.

Madame Ouerdi : Vous allez devoir réaliser un très important de travail de communication au niveau national.

Madame Schweitzer : Effectivement. Une communication nationale de l'État commencera au cours de la semaine du 16 octobre. Nous prendrons le relais au niveau métropolitain en impliquant l'ensemble des communes pour faire en sorte qu'elles soient le relais des informations.

Monsieur Baudry : Il s'agit d'un chantier à l'échelle européenne, car il sera nécessaire de sensibiliser l'ensemble des pays frontaliers et au-delà. Je déduis de vos propos que toutes les personnes pourront se « réfugier » derrière le label petits rouleurs et qu'elles pourront traverser la ZFE avec des véhicules polluants.

Madame Schweitzer : Je rappelle qu'il s'agit d'une phase de transition pour avoir une première réponse afin de ne pas être immédiatement dans le contrôle/sanction.

Ce même dispositif se met en place dans plusieurs villes, notamment européennes, comme à Bruxelles ou à Londres.

Madame Ouerdi : Certains pays, comme l'Allemagne, reviennent en arrière.

Madame Schweitzer : Les dispositifs seront peut-être amenés à évoluer, mais nous tendons à voir le trafic automobile se réduire, particulièrement aux centres des villes.

Madame Ouerdi : Le groupe accessibilité numérique, dont je fais partie, sera amené à tester en 2024 le site internet de la ZFE. Nous serons très vigilants aux contenus éditoriaux et à l'accessibilité du site lui-même.

Monsieur Masson : Je tiens à préciser que la ZFE est une question de santé publique. Je regrette toutefois que des gros véhicules, comme les 4x4 et les SUV, puissent continuer de circuler sans problème au sein de la métropole et de la ville de Lyon. Ils sont interdits depuis très longtemps à Londres. Je pense que l'amélioration des transports en commun est la règle principale.

Monsieur Coudouel : Les contrôles concernent-ils les véhicules qui roulent ou ceux qui stationnent ?

Madame Schweitzer : Ils concerneront les véhicules qui roulent et ceux qui sont stationnés.

Monsieur Coudouel : Ce point est très inquiétant. Par ailleurs, le nombre de 52 utilisations annuelles prévu pour les petits rouleurs n'est pas suffisant pour nos bénévoles, qui se déplacent tous les jours pour transporter des personnes en situation de handicap. Il nous sera encore plus complexe de trouver des bénévoles. En outre, nous continuons à observer que les voitures sont occupées par une seule personne : cette situation se poursuivra tant que les tarifs des transports en commun augmenteront. Les habitants délaissent les transports en commun au fur et à mesure de la hausse des tarifs ; d'autant que le temps de déplacement n'est pas plus long en voiture qu'en transports en commun.

Monsieur Masson : Je ne suis pas d'accord avec cette dernière remarque.

Monsieur Coudouel : Le coût de l'utilisation de la voiture deviendra moindre lorsque les véhicules seront plus propres. Il serait essentiel de mettre en libre-service des voitures ayant une faible consommation.

Ensuite, quel label vous permet de préciser que le site internet de la ZFE est accessible ?
Qui a contrôlé vos sites ?

Madame Schweitzer : Je rappelle que les associations qui assurent le transport de personnes handicapées bénéficient d'une dérogation permanente nationale.

Monsieur Coudouel : Mes propos concernent le cas des bénévoles qui utilisent leur véhicule tous les jours.

Madame Schweitzer : Le calendrier de la ZFE s'applique pour ce cas, mais j'insiste sur le fait que les véhicules dotés de vignettes Crit'Air de 1 à 4 peuvent circuler.

Il est par ailleurs important de mettre en comparaison le prix des transports en commun avec le coût du carburant (qui ne va faire qu'augmenter), de l'assurance et du stationnement. Le coût d'un véhicule représente une part importante du revenu des ménages : l'utilisation des transports en commun ou d'un vélo revient moins cher sur l'année.

Monsieur Coudouel : Je suis d'accord sur le plan individuel, mais cette affirmation ne vaut pas pour les familles.

Monsieur Mazouzi : Certains élus de communes roulent avec l'argent des contribuables : ils ont les moyens d'acheter une voiture qui coûte 35 000 euros ou plus, mais cela n'est pas le cas pour les petits ménages. Comment voulez-vous qu'ils puissent acquérir un véhicule électrique ? Il conviendrait de réaliser un audit sur ce sujet très important. Aujourd'hui, ce sont toujours les mêmes personnes qui paient !

Madame Marsault : À l'instar de la carte accompagnant, une problématique risque d'émerger concernant la dérogation possible pour les bénévoles accompagnant des personnes en situation de handicap : s'ils habitent à l'extérieur de la ZFE, ils devront y entrer pour aller chercher les personnes, mais ces dernières ne seront pas dans leur véhicule.

Madame Schweitzer : Je prends note de votre remarque pour opérer une vérification. Les véhicules peuvent être associés à une personne morale, mais je conviens que la question des bénévoles est différente. Pour les associations, si le véhicule est associé à une CMI, il est notifié en tant que tel et bénéficie de la dérogation, même si la personne en situation de handicap n'est pas à l'intérieur.

Madame Marsault : J'insiste sur le fait que les associations fonctionnent quasiment uniquement avec des bénévoles. Par ailleurs, les personnes en situation de handicap peuvent être accompagnées par plusieurs bénévoles : elles devront multiplier les démarches pour déclarer les véhicules. Cependant, certains bénévoles risquent de ne plus pouvoir entrer dans la ZFE.

Monsieur Micheli : Normalement, la plaque d'immatriculation fait foi, car elle sera enregistrée sur le site internet. La CMI ne peut pas être contrôlée et scannée sur le pare-brise.

Madame Marsault : Il est très restrictif de limiter l'inscription à deux numéros d'immatriculation.

Monsieur Micheli : Je crois que nous pourrions enregistrer jusqu'à cinq plaques d'immatriculation sur le site et nous devons choisir les deux véhicules qui peuvent être scanner dans la journée.

Monsieur Bosetti : Je souhaiterais effectuer un focus sur le sujet du contrôle de la ZFE et du problème d'articulation entre les plaques d'immatriculation d'un véhicule et la carte CMI-S.

Suite à vos alertes dans le cadre du Lapi, le Maire de Lyon a interpellé le ministère des Transports sur deux points : le fait de ne pas multiplier les systèmes d'enregistrement des plaques d'immatriculation à l'heure où les Lapi se déploient dans les collectivités et où les ZFE vont se développer. Ce sujet nous amène à avoir un groupe de travail le ministère des Transports, qui est désormais élargi à l'ensemble des grandes collectivités de France. Une réunion est programmée au cours de la semaine du 16 octobre avec les grandes métropoles et la direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités afin de progresser sur cette articulation « logiciel ZFE », qui est portée au niveau national. L'objectif est que ce même logiciel puisse être mis à disposition des collectivités pour les Lapi afin de disposer au final d'un seul logiciel d'enregistrement des places d'immatriculation pour les personnes à mobilité réduite. Le ministère porte aujourd'hui sur l'enregistrement de cinq plaques d'immatriculation, dont deux actives.

L'interpellation du Maire concernait aussi la question du dialogue avec les opérateurs techniques de vidéo verbalisation afin de permettre, autant que possible, à l'avenir la reconnaissance des cartes CMI-S, à l'instar des badges d'autoroute. Suite à cette interpellation, nous avons interpellé également Madame Garin, la députée de la troisième circonscription du Rhône : elle est intervenue en séance le 13 juin dernier pour interroger le Gouvernement sur la question de l'évolution des technologies de vidéo verbalisation. Le Gouvernement confirme qu'il existe un rapprochement de l'outil plaque d'immatriculation/collectivité/ministère, mais la réponse ne prévoit rien concernant l'évolution des technologies.

Nous avons par ailleurs assisté aux Assises de l'accessibilité, qui se sont tenues à Paris avant les vacances estivales. À cette occasion, nous avons également interrogé le Gouvernement concernant la possibilité de faire évoluer les technologies pour permettre l'identification automatisée des cartes CMI-S, mais la réponse est pour l'instant une fin de non-recevoir, en raison d'un coût trop élevé. Nous imaginons désormais une interpellation au niveau européen dans le cadre de la création d'une CMI-S européenne : nous pourrions étudier dans ce cadre si un format numérique identifiable par des vidéo verbalisations pourrait naître à cette occasion. Nous essayerons d'obtenir prochainement une rencontre avec une commissaire européenne à l'égalité des droits.

Monsieur Micheli : Au niveau européen, il serait intéressant de pouvoir échanger avec nous afin que nous puissions remonter notre besoin et notre problématique. Je crains toutefois que les CMI européennes soient déjà toutes prêtes.

Monsieur Bosetti : J'espère également que nous n'arrivons pas trop tard, mais je le percevais comme un levier possible d'interpellation sur cette question.

Je vous propose de suspendre pour aujourd'hui le débat sur les ZFE. Je remercie Madame Schweitzer pour sa présentation. Le dispositif peut être vécu comme une contrainte d'un point de vue social, sur la question des ressources financières ou sur la question des personnes en situation de handicap, mais il s'agit d'un impératif en termes d'écologie et de santé publique.

Monsieur Micheli : La Ville de Lyon va-t-elle bien articuler le système Lapi dans l'inscription ZFE pour les plaques d'immatriculation ?

Monsieur Bosetti : Il s'agit bien de l'objectif à terme : c'est la raison pour laquelle nous avons sollicité un groupe de travail partagé avec les collectivités, notamment de France Urbaine afin d'intégrer un logiciel unique.

Monsieur Micheli : Il serait important de pousser au niveau national à ce que l'ensemble des métropoles suivent cette démarche, car le cas échéant, cela sera problématique.

Monsieur Bosetti : La réunion technique organisée au cours de la semaine du 16 octobre regroupera la Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités et l'ensemble des grandes collectivités de France.

Monsieur Coudouel : Merci Monsieur Bosetti pour vos démarches. Il serait également essentiel qu'un label certifie que les sites sont accessibles.

Monsieur Bosetti : Pour le système d'enregistrement des plaques d'immatriculation au niveau national, le Gouvernement propose dans sa réponse à l'Assemblée nationale trois modes d'inscription : deux numériques (par internet et par application mobile) et un par téléphone avec assistant vocal.

Monsieur Coudouel : Mes propos concernent l'ensemble des sites internet.

Monsieur Micheli : Le RGAA doit s'appliquer : il s'agit d'un audit, qui donne le pourcentage d'accessibilité des sites.

Madame Mousson : Ces référentiels ne prennent pas en compte les personnes souffrant de troubles du neurodéveloppement.

2 — Finalisation du plan Handicap 2023-2026 de la Ville

Un document PowerPoint est présenté en séance.

Monsieur Bosetti : En février dernier, j'avais eu l'occasion de vous présenter en CCA le squelette du Plan handicap exposant nos grandes intentions. Au printemps, nous l'avons ajusté en fonction de vos retours et des allers-retours avec les élus d'arrondissement. Pendant l'été, nous avons essayé de progresser dans sa rédaction définitive, mais nous ne l'avons pas encore finalisée, car les différents paragraphes nécessitent la validation définitive des services. Je ne suis donc pas en mesure de vous remettre aujourd'hui le Plan handicap : il devrait être terminé fin octobre.

Au cours de la semaine du 20 novembre, nous informons la presse via l'envoi d'un communiqué de presse relatif à la quinzaine du handicap. Le 4 décembre, nous organiserons un temps presse de présentation du Plan handicap lors de la journée programmée à l'hôtel de ville. Nous vous diffuserons la version imprimée lors de la CCA du 18 décembre et nous voterons le Plan lors du conseil municipal du 21 décembre.

Je vous rappelle les cinq axes stratégiques :

- résorber la dette d'accessibilité de la Ville de Lyon ;
- promouvoir une ville à hauteur de tous les enfants, y compris les enfants en situation de handicap ;
- offrir plus d'autonomie à chacun dans sa vie quotidienne ;
- renforcer le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap ;
- travailler à une collectivité exemplaire dans son fonctionnement.

Je souhaitais ensuite partager avec vous quelques acquis des arbitrages que j'ai pu obtenir en vous donnant quelques exemples : le diaporama qui est exposé n'est pas exhaustif.

S'agissant de la question relative à la manière de progresser sur l'agenda d'accessibilité programmée, je vous avais précisé en février dernier que j'avais souhaité fixer à l'exécutif un objectif de 50 % fin 2026. En termes de moyens financiers, j'ai pu obtenir dans le cadre de l'arbitrage de doubler l'enveloppe accessibilité initiale de huit millions d'euros afin de la passer à 16 millions d'euros. Il s'agit d'une avancée importante et symbolique, qui s'inscrit dans un contexte qui n'était pas évident pour la Ville. Nous avons effectivement été amenés cette année à retravailler la PPI d'une manière plus globale, car tous les budgets d'investissement ont fortement augmenté, en raison de la hausse des prix des matières premières en lien avec l'inflation. Notre défi sera de mettre en œuvre l'enveloppe dont nous disposons : nous passons pour ce faire d'une agente à cinq personnes au sein de l'équipe. Elle est désormais au complet, mais un nouveau recrutement devra être opéré suite à un départ. Nous avons également avancé avec des postes qui sont désormais permanents en CDI.

Concernant les balises sonores, nous nous sommes fixés l'objectif d'équiper 100 équipements d'ici la fin de mandat. Nous les prioriserons avec vous au sein du groupe de travail dédié de la CCA. Par ailleurs, le dispositif Acceo destiné aux personnes sourdes et malentendantes sera élargi pour l'accueil présentiel dans les neuf mairies d'arrondissement : l'ensemble des agents seront équipés de tablettes numériques et seront formés dans ce cadre.

S'agissant de l'accessibilité numérique, nous entérinerons au conseil municipal de décembre le schéma directeur d'accessibilité numérique, qui est normalement obligatoire dans les collectivités. Il s'accompagnera de la mise en accessibilité de Lyon.fr dans sa nouvelle version en 2024. Nous aurons encore un travail important à réaliser sur les autres sites de la Ville de Lyon.

Une enveloppe de 100 000 euros a été affectée en 2023 à la remédiation afin d'améliorer les services numériques existants et les formulaires numériques pour les trois années à venir. Nous réaliserons également un travail autour de la mise en accessibilité des documents numériques en ligne : nous devrions avoir un progrès avec la mise à disposition de tutoriels Ville de Lyon afin que les agents produisent des documents numériques accessibles. Le personnel sera formé, mais nous nous appuierons parallèlement, dans le cadre d'un marché public, sur des prestataires afin qu'ils transforment les documents en documents numériques accessibles.

S'agissant de la ville à hauteur d'enfant, deux postes de psychométricienne ont été recrutés depuis 2021 pour accompagner les enfants en situation de handicap dans les crèches : nous devons les pérenniser.

La nouveauté concerne l'obtention d'une enveloppe de 100 000 euros pour les crèches pour l'achat de matériels spécifiques afin de faciliter le travail des professionnels et l'identification plus précoce des enfants en situation de handicap pour mieux les accompagner.

Concernant l'accompagnement dans les écoles, de nombreux sujets relèvent de la MDPH et de l'Éducation nationale, mais nous souhaitons travailler sur le temps périscolaire afin de disposer d'enveloppes budgétaires bonifiées sur la question des animateurs, qui seront aux côtés des enfants en situation de handicap. Dans le cadre des arbitrages budgétaires, nous pourrions mobiliser des animateurs supplémentaires en 2024. Sur les 27 écoles accueillant un dispositif ULIS, nous bénéficierons d'une enveloppe de 315 000 euros supplémentaires pour recruter des animateurs supplémentaires auprès des enfants. Nous disposerons par ailleurs d'une enveloppe de 100 000 euros supplémentaires pour recruter des animateurs « renfort » sur le temps méridien. L'enveloppe dédiée à l'acquisition de mobiliers et de matériels adaptés à l'école sera bonifiée à hauteur de 200 000 euros sur trois ans, notamment pour l'acquisition de tentes sensorielles et de casques antibruit.

S'agissant du temps extrascolaire, une réunion de concertation aura lieu le 13 octobre avec plusieurs associations sur la question des aires de jeux inclusives afin d'étudier comment les travailler sous l'angle de l'accessibilité. L'objectif est d'aller plus loin en termes d'inclusion en produisant des aires de jeux inclusives à chaque réaménagement et à chaque création.

Concernant la question du logement, nous progresserons avec les bailleurs sociaux, que nous subventionnons pour créer du logement social : la finalité est d'avoir une bonification pour les bailleurs qui construisent davantage de logements adaptés ; la bonification sera à hauteur de 2 500 euros par logement adapté. Nous souhaitons également aller vers un recensement de l'offre de logements adaptés en lien avec les bailleurs sociaux.

Concernant le sport et la culture, nous avons avancé sur de nombreux sujets ces dernières années dans le cadre de l'offre culturelle accessible. En 2024, nous devrions obtenir un poste supplémentaire d'animateur numérique à la bibliothèque de la Part-Dieu. Il accompagnera les personnes en situation de handicap visuel, mais également les personnes en situation de fragilité numérique.

S'agissant du temps extrascolaire, depuis l'été dernier, le dispositif « Hé hop » (anciennement « Divertisport ») fait davantage la part belle à des animateurs référents qui accompagnent les enfants en situation de handicap : nous sommes désormais en capacité de les accueillir sur l'intégralité des semaines extrascolaires, car nous avons réussi à augmenter le nombre d'animateurs référents. Nous avons eu un retour très positif des familles bénéficiaires.

Concernant les moyens de saisine en cas de mauvais accès aux droits, nous avons nommé en septembre une médiatrice de la Ville de Lyon : elle devrait être accessible au public au 1^{er} janvier 2024. Elle permettra à toute personne qui s'estime lésée par l'administration, qui n'obtient pas de réponse satisfaisante ou qui n'obtient pas de réponse, de se tourner vers elle afin d'avoir une réponse satisfaisante ou un compromis avec l'administration.

Une enveloppe d'un peu plus de 100 000 euros a été octroyée pour la prise en charge de cette médiatrice et pour le recrutement d'un agent à ses côtés en charge de traiter les dossiers. Nous amplifierons également le dispositif de permanences d'accès aux droits avec la Mission Égalité : l'objectif est de mailler encore davantage le territoire de Lyon avec des acteurs ressources, qui permettent à la personne en situation de handicap et à d'autres personnes de pouvoir saisir des avocats et des interlocuteurs qualifiés juridiquement afin de les accompagner dans leurs démarches.

S'agissant de l'axe relatif à la collectivité exemplaire, nous avons adopté lors du conseil municipal de juin dernier le Plan triennal égalité professionnelle de la Ville de Lyon : nous avons élargi le Plan égalité femmes/hommes existant à l'ensemble des discriminations, dont le handicap. Nous pérennisons dans ce cadre notre forum de l'emploi à destination des personnes en situation de handicap. Nous élaborerons également un guide « recruter sans discrimination » à l'attention des cadres recruteurs de la Ville de Lyon. Nous travaillerons aussi sur la sensibilisation au handicap invisible, particulièrement en nous appuyant sur des agents concernés. En décembre, nous repasserons en conseil municipal une nouvelle convention avec le FIPHFP, que nous travaillons en concertation avec les agents en situation de handicap de la collectivité afin de leur donner une voix et d'avoir leur retour.

Je rappelle que ces différents exemples ne sont pas exhaustifs du Plan handicap qui devrait être voté en décembre prochain : il comportera une centaine d'actions.

Madame Ouerdi : Je salue cette progression et le budget alloué. Je souhaite toutefois que nous soyons attentifs à ne pas opposer les aires de jeux accessibles à tous et la végétalisation. Cette dernière ne doit pas être réalisée au détriment des enfants en situation de handicap. J'aimerais que cette thématique soit exposée en CCA.

Monsieur Bosetti : Il s'agit de l'un des sujets qui sera traité lors de la réunion du 13 octobre, tout comme la meilleure accessibilité des modules des jeux aux enfants en situation de handicap. J'ai alerté sur le sujet de la renaturation des aires de jeux, car elle ne doit pas s'opérer au détriment des personnes à mobilité réduite. Cette problématique se pose pour de nombreuses autres politiques publiques.

Madame Ouerdi : Les copeaux de bois, qui remplacent le sol en caoutchouc autour des espaces de jeux, peuvent être problématiques pour les personnes en fauteuil, pour les personnes se déplaçant avec une canne ou pour les enfants.

Monsieur Bosetti : Vos alertes sont pleinement légitimes : il conviendra peut-être de freiner l'optique de végétalisation pour bien tenir compte de l'ensemble des usages de l'aire de jeux pour tous ses usagers.

Monsieur Baudry : Je salue également l'effort effectué par la collectivité, notamment pour la mise en accessibilité, même si un important travail reste encore à réaliser. La pérennisation des emplois et l'association de personnes pour le suivi sont également centrales. Je partage le fait que l'écologie ne doit pas être en opposition ou être un frein des besoins de la population, notamment des personnes en situation de handicap.

Monsieur Coudouel : Il est aussi essentiel que les autres services de la Ville de Lyon soient sensibilisés au handicap afin qu'ils intègrent cette dimension dans leurs fonctions.

Monsieur Bosetti : Madame Omar a fait remonter ce besoin de formation spécifique dans le cadre de notre plan de formation triennal. Je ne garantis pas que l'ensemble du personnel sera formé d'ici la fin du mandat, car nous avons d'autres intentions de formations transversales. Nous avons fixé une priorité pour les agents d'accueil, mais la priorité devrait également concerner les personnels accompagnants.

Monsieur Coudouel : Il serait pertinent de commencer la sensibilisation par les chefs de service.

Monsieur Bosetti : L'exécutif a par ailleurs été formé pendant une demi-journée au cours de la semaine du 2 octobre.

Monsieur Coudouel : Pour le Carpa, il est très complexe que les locaux de la Direction de la sécurité et de la prévention de la Ville de Lyon ne soient pas accessibles.

Monsieur Bosetti : J'évoquerai prochainement ce sujet avec la Direction de la sécurité et de la prévention.

3 – Fonctionnement et évolution de la CCA

Monsieur Bosetti : Dans le cadre du Plan handicap, j'ai prévu de renforcer les prérogatives de la CCA. La proposition que je souhaite vous soumettre s'inscrit dans le cadre des recommandations de la Convention internationale des droits des personnes handicapées, mais également dans un débat qui a amené le Conseil national consultatif des personnes handicapées : elle a trait à la place des personnes concernées dans les instances de participation. À l'échelle de la CCA, j'aimerais que les commissions puissent être présidées par une personne en situation de handicap. Les textes ne le permettent pas, mais le Maire de Lyon pourrait nommer un second vice-président citoyen issu de la CCA. Nous pourrions ainsi nous partager les rôles : je siégerai toujours en tant que vice-président, mais la préparation de l'ordre du jour et l'animation de la commission pourraient être à l'initiative de la vice-présidence citoyenne tout en étant travaillées de manière collégiale. Je pourrais ainsi être dans un rôle plus effacé de rendre compte sur les politiques publiques de la collectivité.

Monsieur Coudouel : La CCA est-elle bien désignée par le maire aujourd'hui ?

Monsieur Bosetti : Le vice-président est désigné par arrêté du maire. L'objectif serait de désigner un vice-président citoyen par arrêté de nomination du maire. Si des membres parmi vous sont intéressés pour cette mission, je vous propose de nous faire part de votre intention par le biais d'un CV et d'une lettre de motivation décrivant vos intentions.

L'objectif est de reprendre l'arrêté de nomination de la CCA en intégrant l'ensemble des associations qui siègent aujourd'hui dans la commission et en mettant à jour le nombre de participants en l'élargissant, notamment aux corps constitués (qui sont constitués en collectifs).

Pour répondre aux recommandations formulées par la Convention internationale des droits des personnes handicapées, il sera important à l'échelle de la Ville de Lyon que l'arrêté de nomination des membres de la CCA puisse rappeler la qualité de chacun.

La Convention met effectivement en exergue que les personnes concernées sont souvent représentées par des associations gestionnaires d'institutions médicosociales et que cela relève du conflit d'intérêts.

Madame Masson : Mon rêve serait de venir avec des personnes concernées de l'Adapei 69, mais les commissions ne sont pas accessibles pour elles. Pour être actrices, les personnes doivent comprendre.

Monsieur Sainte-Marie Perrin : Nous rencontrons la même problématique en tant qu'association de parents gestionnaires d'établissements. Pour répondre à la recommandation, nous devrions inclure des personnes que nous accompagnons, mais les personnes ne doivent pas venir pour être des « potiches ».

Monsieur Bosetti : Nous pourrions aussi imaginer des complémentarités de formats avec un recueil de paroles hors CCA à verser au débat le jour de la commission.

Monsieur Coudouel : De nombreuses associations gestionnaires n'ont pas encore nommées de personnes concernées dans leur Conseil d'administration et leur bureau.

Madame Masson : Nous sommes en train de construire une formation au niveau de l'Unapei afin que les personnes concernées puissent être administratrices dans nos associations, ce qui nécessite de former les personnes et les administrateurs.

Monsieur Bosetti : Nous souhaitons par ailleurs que les interventions des experts soient plus régulières afin d'approfondir les sujets spécifiques. Le nombre de groupes de travail sera élargi avec le groupe de travail enfance en 2024. Nous voulons également intégrer dans les participants de la CCA des représentants de la Métropole de Lyon en leur proposant d'être membres permanents.

Nous souhaiterions enfin proposer aux membres de la CCA et aux volontaires de vos associations une formation aux visites sécurité/accessibilité. Cette action vous paraît-elle nécessaire ?

Monsieur Coudouel : Elle est absolument nécessaire. Nous recevons environ 200 invitations pour des visites par an.

Madame Ouerdi : Jusqu'à présent, les personnes se forment sur le « tas ».

Monsieur Bosetti : Je retiens que cette action est pertinente et qu'elle fait sens.

Madame Corneloup : Je ferai part des remarques de la Ville de Lyon au collectif des personnes concernées en santé mentale au sein de l'Unafam. Je pense que nous pourrions participer à la CCA avec des personnes concernées ; elles pourront aussi nous remplacer.

Monsieur Bosetti : Cela peut effectivement enrichir la liste des collectifs invités.

Monsieur Coudouel : Ne faudrait-il pas créer deux collèges en termes d'organisation ? Il est complexe pour certaines personnes de comprendre l'ensemble du discours.

Monsieur Daneluzzi : Il convient d'arrêter avec le statut de bénévole et de rechercher des salariés, notamment des apprentis, des étudiants ou des services civiques.

Monsieur Coudouel : La problématique de la professionnalisation renvoie à la question de la recherche de financements.

Madame Longin : Les syndicats sont-ils invités à la CCA ? Leur invitation pourrait permettre de les sensibiliser et de les aider à mieux connaître les enjeux.

Monsieur Bosetti : Je partage l'intention, mais je demeure sceptique. La CCA est aujourd'hui constituée principalement d'associations de personnes en situation de handicap. Elle accueille à la marge des associations prônant le déplacement à vélo ou piéton et des associations de personnes âgées, ce qui concerne pleinement le sujet de l'accessibilité de la ville. La liste initiale des membres contenait les associations des commerçants, les représentants des différents équipements culturels, etc., mais ces membres ne participaient finalement pas aux commissions, car les sujets à l'ordre du jour ne les concernaient pas au premier chef. Il en est de même pour les élus : seuls les élus d'arrondissement au handicap participent *in fine* ; les élus thématiques viennent uniquement lorsque les sujets les concernent. Il pourrait être intéressant d'inviter les syndicats si nous évoquons la thématique de l'emploi et de l'inclusion.

Le principe de ces différentes actions vous convient-il ?

Madame Ouerdi : Ces actions sont les bienvenues. Il est positif que les représentants de la Métropole de Lyon deviennent des membres permanents de la CCA.

Monsieur Coudouel : Madame Rabatel consultait souvent Monsieur Benon lorsqu'elle était vice-présidente de la CCA.

Monsieur Combe : À la création de la CCA, Madame Rabatel était toujours en lien avec le président du Carpa. La désignation d'un vice-président paraît intéressante dans ce cadre.

Monsieur Bosetti : Il est intéressant d'avoir connaissance de cet historique, mais je ne confèrerai pas des « super pouvoirs » au vice-président citoyen afin qu'il parle au nom des autres membres. Je me tournerai toujours vers le collectif pour recueillir la parole de l'ensemble des associations. Je souhaiterais que la vice-présidence citoyenne soit nommée début 2024 et que nous l'entérinions lors de la CCA du 18 décembre. Nous reviendrons vers vous à l'issue de cette commission pour vous présenter une méthode plus claire afin de clarifier les missions du vice-président et les attendus dans le cadre de l'appel à candidatures.

Madame Ouerdi : Cette vice-présidence nécessitera de réaliser un travail important.

Monsieur Bosetti : Il conviendra qu'elle participe a minima aux quatre réunions préparatoires et qu'elle vous consulte dans ce cadre. La question de la préparation des différents groupes de travail devra se poser, mais elle n'est pas obligatoire. Je pense que le périmètre doit être limité.

Monsieur Coudouel : Le vice-président citoyen devra être une personne de terrain.

Madame Ouerdi : Un temps important sera nécessaire. L'idée est positive, mais je suis dubitative concernant la méthode.

Monsieur Bosetti : La Mission Égalité vient en appui et m'accompagne dans la préparation des séances.

Madame Tribalat : Quelle sera la durée du mandat ?

Monsieur Bosetti : Elle portera jusqu'à la fin du mandat, mais le maire pourra prendre un nouvel arrêté de nomination, en cas de défection.

Madame Tribalat : Il est important de prévoir cette possibilité de remplacement.

Monsieur Bosetti : Nous pourrions également imaginer la nomination d'un binôme de vice-présidents.

Madame Tribalat : Cette idée est intéressante.

Monsieur Bosetti : Je retiens cette proposition.

Monsieur Coudouel : La CCA dispose-t-elle d'un règlement intérieur ?

Monsieur Bosetti : Non, mais elle fonctionne ainsi.

Monsieur Coudouel : Un règlement intérieur permettrait de préciser le contexte de la nomination.

Monsieur Bosetti : Ces éléments pourront être notés dans l'arrêté de nomination.

4 – Présentation de la quinzaine du handicap

Monsieur Boyer : Plusieurs d'entre vous étaient présents au dernier groupe de travail « quinzaine du handicap » qui a eu lieu le 25 septembre dernier.

Le 3 décembre 2023 correspond à la journée mondiale des personnes handicapées, qui a été créée par l'ONU. Elle a pour finalité de promouvoir les initiatives et les droits des personnes en situation de handicap. En 2023, la Ville de Lyon a décidé d'impulser des initiatives sur l'ensemble du territoire autour de cette journée. L'idée est de proposer à l'ensemble des associations, des structures culturelles, sportives et sociales de la ville d'organiser des événements entre fin novembre et mi-décembre. Nous éditerons un programme de tous ces événements et nous organiserons une campagne de communication autour de cette quinzaine : des affichages seront relayés sur les panneaux publicitaires JCDecaux, un programme numérique sera édité, un flyer papier sera également diffusé, etc. Vous êtes nombreux à avoir proposé des événements : nous en avons recensé 51 au 11 octobre. Nous pourrions mettre les associations en recherche de lieux en relation avec les mairies d'arrondissement : n'hésitez pas à me solliciter.

Madame Longin : La Ville à Vélo est prête à partager avec une autre association la salle dont elle dispose le samedi matin dans le troisième arrondissement.

Monsieur Boyer : Il est encore possible de m'envoyer l'appel à projets complété jusqu'au 20 octobre.

Madame Masson : Je comprends que l'événement doit être détaillé.

Monsieur Boyer : Oui. Le lundi 4 décembre aura lieu la journée événementielle dans les salons de l'hôtel de ville avec l'organisation de trois conférences sur les politiques publiques du handicap thématiques : espace public, emploi et école inclusive. Trois visites du Musée des Beaux-Arts auront également lieu l'après-midi pour présenter les dispositifs de visites adaptées. Une conférence grand public portera sur la politique française du handicap au regard de la Convention internationale des droits des personnes handicapées, en présence de grands témoins nationaux et internationaux, notamment de Jonas Ruskus, rapporteur du Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU pour la France en 2021.

Madame Masson : Cette conférence est-elle réservée aux agents de la Ville de Lyon ou est-elle ouverte à tous ?

Monsieur Boyer : La conférence est ouverte et gratuite sur inscription.

Monsieur Bosetti : Cette journée vous est dédiée. Nous vous attendons pour apporter des éclairages usagers aux débats.

Monsieur Daneluzzi : L'interprétariat en langue des signes sera-t-il prévu ?

Monsieur Boyer : Oui. Nous avons également prévu de la vélotypie.

Madame Ouerdi : Il sera important que le formulaire d'inscription soit accessible.

Monsieur Boyer : Nous réaliserons le maximum.

Monsieur Coudouel : Quel est le nombre limite pour les inscriptions ?

Monsieur Boyer : Il est fixé à 200 personnes pour les conférences et les ateliers, et il est fixé à 60 personnes pour la visite du Musée des Beaux-Arts. La conférence du soir pourra accueillir entre 250 à 300 personnes.

Madame Masson : Vous n'attendez donc pas que les associations tiennent un stand lors de la journée ?

Monsieur Boyer : Non, la finalité des ateliers est d'avoir des interactions entre une personne concernée, une personne qualifiée et un élu d'une collectivité. Un modérateur veillera à ce que les interactions soient fluides entre la salle et les intervenants.

Monsieur Bosetti : Les intervenants seront extérieurs à la Ville de Lyon afin de bénéficier d'autres expériences.

Monsieur Boyer : Nous vous transmettrons normalement l'ensemble des informations avant la fin de la semaine du 16 octobre.

Monsieur Bosetti : Merci beaucoup à toutes et à tous ! Notre prochaine CCA aura lieu le 18 décembre. Madame Philibert, sous-préfète à l'accessibilité, devrait être présente parmi nous. Bonne journée à toutes et tous.

Aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 17 heures 10.